



Quel avenir pour la Convention d'interdiction des armes chimiques ?

Bérangère Rouppert¹

21 mai 2013



Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies et Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'OIAC, lors de la 3^{ème} conférence de révision de la CIAC. (Source : OIAC)

Du 8 au 19 avril 2013, s'est tenue à La Haye la 3^{ème} conférence de révision de la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC). Contrairement aux conférences d'examen du Traité de non-prolifération, par exemple, celles relatives aux armes chimiques n'ont pas pour objectif de prendre de nouvelles décisions.

Ce rôle revient à la Conférence annuelle des États parties, ainsi qu'aux réunions du Conseil exécutif qui sont les organes décisionnels de l'OIAC². Une conférence de révision de la CIAC consiste plutôt à évaluer ce qui a été accompli depuis la

dernière édition, à présenter les problèmes restant à résoudre et à indiquer la route à suivre pour les cinq prochaines années.

Cette conférence a eu toutefois un cachet particulier avec la participation de Ban Ki-moon, le Secrétaire général des Nations unies. Dans le contexte syrien, où des voix dénoncent l'usage d'armes chimiques tant par le régime de Bachar el-Assad que par les « rebelles », sa présence se voulait un message fort, bien que rien dans le document final ne fasse référence au contenu de son discours.

Pourtant, lors de l'ouverture de la Conférence, Ban Ki-moon a indiqué qu'une équipe d'inspecteurs, stationnée à Chypre, était prête à se rendre en Syrie pour enquêter sur « toutes les allégations sérieuses » d'emploi d'armes chimiques, si le régime syrien donnait son feu vert³. Cependant, le rapport final se contente de rappeler l'« engagement ferme » des 188 États parties en faveur d'une interdiction de ce type d'armes et d'exprimer leur « profonde préoccupation » face aux armes chimiques détenues par le régime syrien⁴.

1. Bérangère Rouppert est chercheuse au GRIP depuis 2010. Ses travaux portent sur les questions stratégiques et de défense: principalement, la non-prolifération des armes de destruction massive (nucléaire, biologique, chimique), le désarmement mondial (traités START, Traité de non-prolifération, Traité d'interdiction complète des essais nucléaires...) et les stratégies et doctrines de défense (OTAN, bouclier antimissiles...).
2. Organe de contrôle et de vérification de l'application des obligations contractées en vertu de la Convention d'interdiction sur les armes chimiques.
3. Secretary-General's remarks to the Third Review Conference of the States Parties to the Chemical Weapons Convention, La Haye, 8 avril 2013. <http://www.un.org/sg/statements/index.asp?nid=6722>
4. Report of the Third Special Session of the Conference of the States Parties to Review the Operation of the Chemical Weapons Convention. RC-3/3. 19 avril 2013. p.7.

On peut ainsi regretter qu'un message plus ferme n'ait pas été adressé aux différents belligérants syriens dans le rapport final de la Conférence.

Certes, seize ans après l'entrée en vigueur de la CIAC, beaucoup de choses ont été accomplies : elle regroupe désormais 98% de la population mondiale et représente 98% des stocks mondiaux d'armes chimiques. Au 31 mars 2013, 55 474 tonnes métriques des armes chimiques de catégorie 1⁵ ont été détruites, soit 79,9% du total déclaré par les États en possession de telles armes⁶. Malgré ces progrès indéniables, les objectifs n'ont cependant toujours pas été atteints. Concernant l'universalisation de la Convention, deux États signataires ne l'ont toujours pas ratifiée, le Myanmar et Israël, tandis que six autres restent en dehors : l'Angola, la Corée du Nord, l'Égypte, la Somalie, la Syrie et le Sud-Soudan.

Tant le Directeur général de l'OIAC que le Secrétariat technique poursuivent leurs efforts (rencontres bilatérales, visites de délégations, invitations aux événements de l'OIAC) pour rendre la CIAC universelle⁷. En matière de destruction des stocks d'armes chimiques, trois États – la Russie, les États-Unis et la Libye – n'ont pas été en mesure de respecter l'échéance du 29 avril 2012 fixée par la Convention, mais ils poursuivent leurs activités de destruction⁸. En outre, 97 États parties doivent encore adopter des mesures législatives qui transposent au niveau national les engagements pris en ratifiant la CIAC⁹.

Les défis à venir

Par ailleurs, la CIAC doit faire face à de nouveaux défis et s'adapter aux réalités du XXI^{ème} siècle. Les sciences et les technologies ne cessent de progresser, avec la possibilité de créer de nouvelles armes chimiques ou d'en voir resurgir. Parallèlement, de plus en plus d'États ont recours à l'industrie chimique pour répondre aux besoins agro-alimentaires et médicaux. Si ces découvertes peuvent être bénéfiques, elles accroissent aussi – quantitativement, qualitativement et spatialement – les possibilités d'un mauvais usage des substances chimiques. Face à ces développements technologiques, se trouvent dans le monde des acteurs de l'insécurité (des groupes terroristes, des groupes armés ou des organisations criminelles) qui ne sont plus seulement étatiques et qui ne sont donc plus tenus de respecter des obligations contractées par un État. De plus, ils disposent des moyens financiers, matériels et humains pour se procurer de telles armes et en faire usage dans une logique de dissuasion du faible au fort ou en vue de contraindre un État à des négociations. L'émergence de ces acteurs pose également un problème de sûreté des installations dédiées à l'industrie chimique.

C'est pourquoi la place et le rôle de la CIAC et de l'OIAC doivent être réaffirmés et renforcés, afin de leur garantir les moyens de poursuivre leurs activités. En sus d'être un traité de désarmement, la CIAC doit devenir, via l'OIAC, le moyen de prévenir toute production, tout usage et toute prolifération des armes chimiques.

5. Il s'agit d'armes chimiques « fabriquées à l'aide de produits chimiques du tableau 1, ainsi que leurs parties et composants » (Voir texte de la CIAC, 4^{ème} partie, §16). Sachant que les produits chimiques du tableau 1 sont « les produits chimiques qui ont été mis au point, fabriqués, stockés ou employés en tant qu'armes chimiques ou peuvent être utilisés comme précurseurs pour la fabrication d'armes chimiques » (Glossaire des Nations unies sur les armes chimiques : <http://www.un.org/fr/disarmement/wmd/chemical/glossary.shtml>).

6. Ibidem. p.12.

7. Report of the OPCW on the Implementation of the Convention on the Prohibition of the Development, Production, Stockpiling and Use of Chemical Weapons and on Their Destruction in 2011. C-17/4. 27 novembre 2012. p.26.

8. Report of the Third Special Session... p.12.

9. Ibidem. p.6.

La Conférence de 2013 a rassemblé 122 États parties ainsi que trois délégations avec le statut d'observateur : Israël, le Myanmar et l'Angola. Lors de la session d'ouverture, suite à l'adoption d'une décision en ce sens, 70 organisations non gouvernementales ont été autorisées pour la première fois à y participer, en sus des nombreux événements réalisés en marge de la Conférence. Au même titre que les États parties, elles ont pu faire des présentations en plénière¹⁰. Désormais, les ONG pourront donc être présentes lors de la conférence annuelle des États parties.

Le document final comporte une déclaration politique où les États ont réaffirmé leur engagement à atteindre les objectifs de la Convention : son universalité, l'application de toutes ses dispositions, y compris les mesures à prendre sur le plan national et la promotion de la coopération pour l'utilisation pacifique de la chimie. Ils restent également déterminés à suivre les développements scientifiques et technologiques, à doter l'OIAC des moyens nécessaires pour remplir ses objectifs, à prévenir tout usage de produits chimiques par des acteurs non étatiques, à détruire l'ensemble des stocks d'armes chimiques au plus tôt, et à promouvoir des activités d'informations, d'éducation et de sensibilisation aux dangers des armes chimiques.

Bilan de la Convention

La deuxième partie du document final s'attache à dresser un panorama du chemin parcouru depuis l'entrée en vigueur de la Convention et plus précisément depuis la 2^{ème} conférence de révision en 2008. Elle dresse une liste de recommandations pour chacun des dix articles de la CIAC dont voici quelques points importants :

- Concernant la destruction des stocks restants d'armes chimiques, le Directeur général confirme que les États-Unis, la Russie et la Libye « ont pris les mesures nécessaires pour respecter les dates d'achèvement fixées pour leurs activités de destruction ». Les trois États ont d'ailleurs remis un rapport sur les progrès qu'ils ont accompli et les mesures spécifiques qu'ils ont prises pour remédier aux difficultés rencontrées. En revanche, de nouvelles installations de production d'armes chimiques ont été déclarées dans plusieurs pays depuis 2008 et elles n'ont pas toutes encore été détruites.
- Concernant la destruction des armes chimiques abandonnées, les progrès sont lents mais les activités se poursuivent en respectant la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Fin 2012, 35 931 armes chimiques abandonnées par le Japon en Chine ont ainsi été détruites grâce à une coopération accrue entre les deux pays.
- La 3^{ème} Conférence de révision a souligné les progrès réalisés en matière de vérification, le renforcement de l'OIAC depuis 2008, l'augmentation du nombre d'inspections et les efforts des États parties pour fournir des données selon un modèle standardisé. Elle a insisté sur la nécessité d'améliorer le système de vérification en fonction des progrès scientifiques et technologiques.
- Le document final rappelle également l'importance de doter l'OIAC d'un budget adéquat pour chacun des domaines dans lesquels elle est mandatée pour agir.
- Les États-parties sont appelés à adopter les mesures législatives qui transposent au niveau national leurs obligations contractées sur le plan international ; tâche dans laquelle le Secrétariat technique de l'OIAC pourra les aider.

10. Parmi les organisations de la société civile, on peut citer l'Institute for Security Studies, le PUC Institute of International Relations, l'International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, ou encore la Society for Chemical Weapons Victims Support.

- Le Secrétariat doit rester prêt à intervenir pour fournir toute l'assistance nécessaire contre les armes chimiques et enquêter sur une potentielle utilisation d'armes chimiques. Pour ce faire, il doit approfondir sa coopération avec les organisations internationales, les organisations régionales et sous-régionales.
- La 3^{ème} Conférence de révision appelle les États parties à renforcer leur coopération dans l'utilisation pacifique de la chimie. Elle rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque État de veiller à la sécurité et la sûreté des installations de productions et de transports de produits chimiques. L'OIAC est devenue *de facto* une plate-forme d'échange et de coopération en la matière ; rôle qui doit encore être promu et renforcé.
- La 3^{ème} Conférence de révision encourage également les États parties et le Secrétariat à améliorer les relations entre la société civile, l'industrie chimique, la communauté scientifique et le monde académique et donc à développer une approche plus ouverte.

Le cas syrien

A l'heure où les allégations sur l'usage d'armes chimiques par les deux camps s'affrontant en Syrie se multiplient, cette nouvelle Conférence de révision soulève la question de l'impuissance des instruments de contrôle des armements et de désarmement lorsque le pire se produit. Malgré les demandes répétées de la Communauté internationale, les experts internationaux ne reçoivent pas l'aval des autorités syriennes pour se rendre sur le territoire et enquêter sur ces accusations. Le drame continue de se dérouler devant les caméras des journalistes du monde entier, ce qui met en lumière la paralysie du système des Nations unies. Censé contribuer à la préservation de la paix et au règlement des conflits internationaux, l'organisation est pourtant incapable d'envoyer sur le terrain une simple équipe de scientifiques.

Par ailleurs, alors que les Occidentaux semblent enclins à embrasser la cause des rebelles syriens, la chute de Bachar el-Assad est une issue de plus en plus probable, ouvrant la voie à une possible « libyanisation » du pays. L'effondrement du régime serait en effet synonyme de disparition des forces de sécurité et donc du système de protection des arsenaux syriens, y compris chimiques, tout au moins au cours de la période de transition et de reconstitution d'un système de sécurité.

Le risque serait alors grand de voir des groupes armés actifs dans plusieurs pays du Golfe arriver en Syrie pour s'emparer d'armes non conventionnelles. Tandis que le directeur des renseignements américains redoute les groupes djihadistes tels Al-Qaïda dans la péninsule arabique et Al-Qaïda en Irak¹¹, Israël se préoccupe d'un possible transfert au Hezbollah libanais¹². Que l'emploi d'armes chimiques soit prouvé ou que le régime de Bachar el-Assad tombe, la question reste posée : que feront les Nations unies et l'OIAC pour protéger les populations civiles de ces armes et empêcher leur transfert en direction d'acteurs mal intentionnés ?

* * *

¹¹. Unclassified report to Congress... *art.cit.* p.7.

¹². « Israel concerned Syrian chemical weapons arms may be proliferating to extremists ». *Global Security Newswire*. 3 janvier 2012.